

5

Cadre de la coopération

5.1 Accords et ententes entre le Canada et l'Indonésie

L'expansion des relations économiques et commerciales entre l'Indonésie et le Canada s'appuie sur divers accords et ententes.

Un Échange de notes pour la protection des investissements canadiens en Indonésie a été conclu en mars 1973 et modifié en juillet 1984. Cet accord a pour but de faciliter la prestation d'assurances par la SEE couvrant les risques de pertes pour cause de non-convertibilité, d'expropriation, de nationalisation, de guerre ou d'insurrection. On cherche, de cette façon, à faire de l'Indonésie un lieu d'investissement plus intéressant pour les entreprises canadiennes.

Cet accord est complété par la Convention pour l'évitement de la double imposition et pour la prévention de l'évasion fiscale, qui est entrée en vigueur en décembre 1980. La Convention vise à stimuler le commerce et l'investissement entre les deux pays en supprimant la double imposition des particuliers et des entreprises de l'un, faisant affaires ou gagnant des revenus dans l'autre pays. On discute actuellement de révisions à la Convention.

Le Canada et l'Indonésie sont par ailleurs signataires d'un accord régional qui est entré en vigueur en juin 1982, soit l'Accord de coopération économique entre le Canada et l'ANASE. Aux termes de l'accord, un comité de coopération mixte a été mis sur pied, avec pour mandat de suivre les progrès réalisés au moyen des diverses activités commerciales et de coopération au développement entreprises en collaboration par le Canada et les pays de l'ANASE.

Le Canada et l'Indonésie ont en outre signé un accord de coopération nucléaire, qui autorise le commerce de matières, de matériel et de technologie nucléaires aux fins de l'exploitation de l'énergie nucléaire. Cette entente est entrée en vigueur en juillet 1982.

Un protocole d'entente a été signé en 1986 relativement à l'exploration de certains vêtements et textiles depuis l'Indonésie vers le marché intérieur du Canada. L'entente, prorogée jusqu'à la fin de 1992, couvrait la période de 1987 à 1991. Elle

prévoyait la mise en œuvre d'un système d'autorisation des exportations par le gouvernement de l'Indonésie ainsi que des restrictions de la quantité de textiles et vêtements provenant de l'Indonésie et destinés et vêtements provenant de l'Indonésie et destinés au marché canadien.

Enfin, les deux pays ont signé un accord de coopération au développement en 1990, portant sur une large gamme de domaines d'aide au développement d'intérêt commun ainsi que sur l'assistance technique et le perfectionnement des ressources humaines.

5.2 Autres domaines de coopération

Télécommunications

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, le ministère canadien des Communications et le secteur privé canadien financent l'Institut des cadres supérieurs en gestion des télécommunications (TEMIC), situé à Montréal. Cet institut offre des cours de formation sur l'utilisation des systèmes de téléphone et de communication à l'intention des représentants des gouvernements et entreprises de divers pays en développement. Six représentants indonésiens de Perumtel et du ministère des Postes et du Tourisme ont participé jusqu'à présent aux cours du TEMIC.

Transports

Le Canada et l'Indonésie collaborent dans divers secteurs des transports, depuis le transport urbain jusqu'à l'aérospatiale.

Transports Canada, en vertu d'un accord entre le gouvernement du Canada, l'Organisation de l'aviation civile internationale et les autorités indonésiennes, a négocié un protocole d'entente pour la mise sur pied d'une mission d'analyse des besoins de formation en mai 1992. Le but de la mission est de donner des cours de formation pendant les prochaines années à l'intention des inspecteurs et ingénieurs chargés de la navigabilité en Indonésie.

Voici d'autres exemples de coopération entre le Canada et l'Indonésie dans le domaine